

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/14384  
25 février 1981  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 23 FEVRIER 1981, ADRESSEE AU PRESIDENT  
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LES REPRESENTANTS PERMANENTS  
DE L'ARGENTINE, DU BRESIL, DU CHILI ET DES ETATS-UNIS  
D'AMERIQUE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de nos gouvernements, nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration faite à la dix-neuvième Réunion de consultation des Ministres des affaires étrangères de l'Organisation des Etats américains par les représentants spéciaux de l'Argentine, du Brésil, du Chili et des Etats-Unis d'Amérique, en leur qualité de garants du Protocole de paix, d'amitié et de délimitation des frontières entre le Pérou et l'Equateur, signé à Rio de Janeiro le 29 janvier 1942.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Argentine  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Juan Carlos M. BELTRAMINO

Le Représentant permanent du Brésil  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Sergio Corrêa da COSTA

Le Représentant permanent du Chili  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Sergio DIEZ

Le Représentant permanent des Etats-Unis  
d'Amérique auprès de l'Organisation  
des Nations Unies,

(Signé) Jeane KIRKPATRICK

Annexe

Déclaration faite à la dix-neuvième Réunion de consultation des Ministres des affaires étrangères de l'Organisation des Etats américains par les représentants spéciaux de l'Argentine, du Brésil, du Chili et des Etats-Unis d'Amérique en leur qualité de garants du Protocole de paix, d'amitié et de délimitation des frontières entre le Pérou et l'Equateur, signé à Rio de Janeiro le 29 janvier 1942

Washington, le 4 février 1961

"Les représentants spéciaux de l'Argentine, du Brésil, du Chili et des Etats-Unis d'Amérique à la dix-neuvième Réunion de consultation des Ministres des affaires étrangères déclarent, par mon intermédiaire a/, ce qui suit :

"Si nous avons voté pour cette résolution dans le contexte de la Réunion de consultation, c'est pour réaffirmer notre volonté d'appuyer tous les efforts déployés en faveur du maintien de la paix et de la sécurité dans le continent.

Nos pays se déclarent fermement décidés à continuer de contribuer aux efforts visant à renforcer la paix et, à cet égard, expriment officiellement leur reconnaissance aux Gouvernements équatorien et péruvien pour avoir favorablement accueilli les démarches visant à instaurer, puis à vérifier, le cessez-le-feu.

Pour ce qui est de ces démarches, nos pays ont déjà informé la Réunion de consultation de la position du Gouvernement équatorien.

Notre vote lors de cette Réunion de consultation n'altère en rien les responsabilités que nos pays ont assumées, et sont prêts à continuer d'assumer, en leur qualité de garants du Protocole de paix, d'amitié et de délimitation des frontières entre le Pérou et l'Equateur, signé à Rio de Janeiro le 29 janvier 1942".

a/ M. Alarico da Silveira, Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies.

